Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dénonciation calomnieuse

Par Alain 73

Bonjour
Au mois de janvier 2019 je suis passé en audience ainsi que mon ex-femme pour une mesure d'assistance éducative concernant nos enfants.
Quelque temps plus tard madame affirme avoir écouté sur le téléphone portable de ma fille l'enregistrement de cette audience.Hors je n'ai jamais enregistré quoique ce soit à cette audience et ma fille n'était pas présente.
Etant informé de ce fait j'ai voulu en savoir plus et j'ai donc demandé a ma fille et mes trois autres enfants s'ils avaient écouté ce soit disant enregistrement.
Il y a bien un enregistrement mais pas celui de l'audience.On entend ma voix et celui d'une autre personne qui parle du quotidien et datant de juillet 2018.
Ceci étant arrivé à l'Oreille de la magistrate,j'ai été convoqué au commissariat de police pour étre entendu par l'OPJ.Je lui ai dit ce que je savais.Celà n'a duré qu'un quart d'heure.Du coup mon ex-femme va être entendue.L'OPJ m'a demandé d'accompager ma fille pour qu'elle soit aussi interrogée.Etant donné qu'il n'y a jamais eu d'enregistrement relatif à l'audience j'aimerais savoir ce qu'il va ce passer par la suite et si je devrais porter plainte?Cordialement,Alain.